

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.
On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B., par trimestre. pour Liège, et de 5 flor 67 cts. P. B. franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

AFFAIRES DE LA GRECE.

M. Eynard vient d'adresser la lettre suivante aux comités européens en faveur des Grecs :

Beaulieu, près Rolle, en Suisse, le 1er. octobre 1827

Messieurs, les nouvelles que j'ai reçues de la Grèce continuent à être favorables. Les Grecs occupent tous les défilés. L'apparition des flottes combinées a prouvé aux Hellènes qu'ils n'étaient point abandonnés par les puissances chrétiennes, et dans les églises on adresse à Dieu des prières pour lui rendre grâce de l'intervention des monarques.

Voici ce que le comte Viaro Capo d'Istria écrit de Corfou en date des 29 août et 5 septembre :

« Les Grecs sont parvenus à chasser les Egyptiens de Volitza, et par là ils se trouvent maîtres de la récolte importante des raisins de Corinthe dont les ennemis s'étaient emparés. Nicéas a surpris un convoi de 1000 chevaux. L'escorte, composée d'Egyptiens, après une faible résistance, s'est dispersée, laissant tous les chevaux au pouvoir des Grecs. Ce brave chef s'est porté sur Modon avec 500 hommes choisis ; il a attaqué pendant la nuit les Egyptiens campés aux environs de la forteresse, en a tué beaucoup, et s'est retiré emmenant avec lui un grand nombre de prisonniers et un riche butin. Le général Church s'est dirigé vers Patras ; il a assez de forces pour contenir les Turcs dans la forteresse ; ces derniers manquent de tout, ils seront bien contraints de se rendre s'ils ne reçoivent des approvisionnements de l'Egypte. Le séraskier est à Thèbes ; toutes les fortes positions de la Grèce continentale sont au pouvoir des Grecs. Depuis un mois, la concorde est rétablie à Napoli, et la certitude de la médiation venait de réunir les chefs. »

Nous touchons, Messieurs, au terme de l'œuvre de charité chrétienne que nous nous sommes imposée. Avant peu le problème de l'émancipation des Grecs sera résolu dans l'Archipel ; mais l'intervention des monarques se bornera d'abord à arrêter les désastres de la guerre, sans répandre encore les bienfaits de la paix. Cependant, Messieurs, vous le savez, la Grèce jusqu'à ce jour théâtre des combats, ne peut nourrir ses enfants ; les abandonner à présent, n'est-ce pas les laisser périr au moment d'arriver au port ? J'ose espérer que ces considérations seront toutes puissantes auprès des philhellènes. La Grèce réclame un dernier secours, et sa voix ne saurait être méconnue de ceux qui, tant de fois, ont été sensibles à ses cris de détresse.

Je crois, Messieurs, de mon devoir de relever un fait accueilli innocemment sans doute, mais un peu légèrement aussi par quelques journalistes. Le comte Jean Capo d'Istria emportera, dit-on, en Grèce, des moyens pécuniaires considérables. On parle de plusieurs millions, et l'on paraît mettre de l'intention à indiquer la source où ces secours seraient puisés. J'aime à penser qu'on ne cherche point à exciter des jalousies politiques entre les puissances, mais je suis autorisé à démentir cette nouvelle dont l'effet serait au moins de priver la Grèce de la charité chrétienne.

Le comte Capo d'Istria, dont la fortune toujours médiocre est aujourd'hui presque nulle, a renoncé à tout traitement en acceptant le poste où l'appelle le vœu de ses concitoyens ; il a même refusé une pension de retraite que l'empereur voulait lui accorder. Il a pensé qu'il était de son honneur, de sa dignité d'ôter tout prétexte à la malveillance, et de donner ainsi à l'Europe entière le gage qu'il ne voulait et ne pouvait être que Grec.

A Moscou, à Odessa, il a réclamé les secours des philhellènes, et il nous écrit de Londres pour nous engager à unir nos efforts aux siens. C'est avec empressement, Messieurs, que je me rends, son interprète auprès de vous, persuadé que son appel sera entendu de tous les amis de la Grèce. Les Hellènes, soutenus quelque temps encore, pourront attendre les résultats de la médiation, et, ce moment arrivé, nous devons croire que les monarques regarderont comme le complément de leur intervention de soulager des malheureux dont ils auront assuré l'existence politique. J'ai à cet égard la plus entière confiance que plus tard la Grèce sera secourue. Les ministres des trois puissances savent tous que la charité des particuliers est au moment d'être épuisée. Ils connaissent les détails des misères de la Grèce, et ils prendront, soyons-en sûrs, tous les moyens pour continuer les secours que nous ne pourrions bientôt plus

envoyer. Cependant, j'ose le répéter en terminant ma lettre : que les amis des Grecs fassent un dernier effort.

Agréés, Messieurs, etc. J. G. Eynard.

PS. A l'instant je reçois des lettres de Napoli de Romanie, du 19 août. Elles confirment entièrement les nouvelles données par le comte Viaro Capo d'Istria, en voici la substance :

« Volitza et Calavrita ont été abandonnés par les Turcs qui ont été complètement battus par le fils de Colocotroni.

« Nicéas a eu un avantage signalé sur les Egyptiens, et a pris un convoi considérable.

« De toutes parts les Grecs ont repris l'espérance, et font des expéditions par terre et par mer pour étendre leurs limites avant l'armistice. Les Turcs sont dans le découragement.

« Grivas a remis le fort de Palamide au général Church, et tous les chefs se sont soumis à la discipline en consentant à être traités comme rebelles s'ils désobéissaient aux ordres.

« La commission venait de recevoir dix mille piastres fortes d'envoi des comités.

« On attendait avec une vive impatience l'arrivée du président.

« La flotte égyptienne, après une forte tempête, avait été jetée sur les côtes méridionales de l'île de Candie le 16 août. On ne savait point encore si elle continuait sa route. »

Trieste, le 29 septembre. — Le capitaine Stoicovich du brigantin autrichien *il Fidato*, arrivé hier ici de Smyrne, après une traversée de 24 jours, a déposé que, se trouvant le 15 de ce mois dans les eaux de Zante, il a parlé au capitaine d'un bâtiment ionien, qui lui a dit que l'expédition partie d'Alexandrie était entrée à Navarin et y avait débarqué des troupes. (G. d'Aug)

ANGLETERRE.

Londres, le 5 octobre. — La Cour des Aldermen s'est assemblée extraordinairement, sous la présidence du nouveau Lord-maire, afin de régler des différends très graves qui se sont élevés entre le sheriff Farebrother et l'un des premiers magistrats de l'ordre judiciaire, qui a le titre de Recorder, et dont les fonctions n'ont rien d'analogue à celles d'aucun membre de nos Cours de justice.

Le Recorder appelé à cette réunion, n'a fait aucune difficulté de s'y trouver, mais sous la réserve de décliner la juridiction des Aldermen, qu'il ne regarde point comme ses pairs et encore moins comme ses supérieurs. M. Farebrother a fait alors l'exposé de la grave contestation qui s'est élevée entre lui et ce magistrat.

Un jeune homme, appelé William Crane, avait été condamné aux assises de Old-Bayley à six mois de prison et à la peine du fouet, pour avoir volé un morceau de viande dans le marché de Newgate. Beaucoup de personnes s'intéressèrent à lui, et rédigèrent une pétition pour qu'il fut recommandé à la clémence royale par l'entremise de la Cour, qui avait prononcé la condamnation, et que la peine du fouet lui fût remise. Le sheriff se chargea de remettre ce mémoire, dans lequel il avait glissé des observations contre la peine du fouet, en général, qui ne lui paraissait plus convenir aux mœurs de l'époque actuelle. Il porta lui-même la pétition à la Cour pendant qu'elle était en séance, et la remit au Recorder. Ce magistrat l'ayant lue, prit une plume, et au lieu de mettre en marche une recommandation favorable, ainsi qu'on s'y attendait, il écrivit ces mots : *Pétition scandaleuse*. M. Farebrother fit de vives réclamations en lisant cette apostille ; la séance fut interrompue. Les juges se retirèrent dans la chambre du conseil, et là le Recorder exprima avec encore plus d'énergie, les sentiments que lui inspirait la pétition et la démarche du Sheriff.

Cet événement a causé une grande rumeur. Le sheriff a commencé par s'occuper de son jeune protégé ; il a adressé à M. Peel, alors secrétaire-d'état de l'intérieur, et a obtenu l'adoucissement qu'il avait sollicité. Il a ensuite porté ses plaintes à la cour des Aldermen, dont l'honneur se trouvait compromis dans sa personne.

Le Recorder s'est levé après cet exposé, et a dit qu'il n'avait aucun compte à rendre de sa conduite comme magistrat, qu'il avait agi dans l'ordre légal de ses fonctions, et que, s'il s'était présenté par déférence devant le lord-maire et MM. les Aldermen, il ne se croyait point obligé de porter plus loin ses explications.

Le lord-maire a pris la parole et a fortement improposé la conduite du Recorder. Il a soutenu qu'il devait au moins des excu-

ses au shériff offensé, et que, s'il y avait une différence dans leur position sociale, elle se trouvait toute entière en faveur des officiers municipaux, dont les fonctions étaient non-seulement gratuites, mais très onéreuses, tandis que le Recorder reçoit un salaire considérable comme membre d'une cour de justice.

Les Aldermen semblaient partagés d'opinions; quelques-uns plus modérés ou plus adroits, demandaient l'ajournement, lors que M. Farebrother a terminé la contestation d'une manière tout-à-fait inattendue. Il s'est approché du Recorder, lui a serré affectueusement la main, en disant: « Vous êtes un brave homme » vous vous déshonoreriez si vous m'adressiez des excuses publiques pour une chose dont j'ai la certitude que vous éprouvez les regrets les plus vifs. Ainsi oublions le passé et soyons amis,

Le Recorder a répondu ainsi qu'il devait à cette démarche amicale, et un excellent dîner a mis le sceau à la réconciliation.

FRANCE.

Paris, le 7 octobre. — Des lettres de Barcelonne du 29 septembre, annoncent que le roi d'Espagne est arrivé à Tarragone le 28. Toute la population s'est portée sur son passage et a fait éclater le plus grand enthousiasme. Les paysans couchaient la nuit dans les champs pour le voir. Les chemins étaient couverts de volontaires royalistes qui formaient une haie sur le passage du roi. (*Gazette de France.*)

— On écrit de Vienne: « L'infant don Miguel se rendra en Portugal par la France et l'Angleterre, et doit séjourner quelque temps à Londres. » (*Idem*)

— M. le duc de Portland, président du conseil de S. M. B. vient d'arriver à Paris.

— C'est à tort que le *Journal de Francfort* avait annoncé la mort du grand-duc de Bade. S. A. R. se porte bien.

— Le général comte de Ferning, beau-frère du général Guillemot, ambassadeur de S. M. près la Porte-Ottomane, est arrivé hier en courrier de Constantinople.

— Le vieux château de Rosenberg, dans le Rhinthal, qui embellissait encore ces délicieuses contrées, s'est écroulé en grande partie, le 23 septembre. Le vignoble inférieur a considérablement souffert: on attend les détails ultérieurs.

— Le *Sun* annonce que le grand-duc Constantin est nommé au commandement de l'armée du Pruth. Cette nouvelle, ajoutée au même journal, jointe à l'ukase qui prescrit en Russie la levée d'un homme par 500 individus, tend à confirmer nos conjectures sur les vues ambitieuses de cette puissance.

Encore un fait digne des médiations des législateurs, et qui prouve combien il est urgent d'améliorer enfin, dans l'intérêt de la société, la position des forçats libérés.

Un nommé Delègue, après avoir subi quatorze années de travaux forcés, était revenu dans la commune de Chabris. Il avait su, pendant sa captivité, se concilier les bonnes grâces d'un des employés supérieurs du port de Rochefort, qui en avait fait son chef de cuisine. Cette place avait procuré à Delègue les moyens de faire des économies, et il était parvenu à amasser une somme suffisante pour acheter une petite propriété. Depuis son retour, sa conduite était irréprochable; secondé d'un domestique, il cultivait tranquillement son petit héritage. Mais on n'ignora pas long-temps qu'il était de la commune de Meneton-sur-Cher, qu'il revenait du bagne, et aussitôt tout le monde l'abandonna. Se présentant-il au marché, chacun le regardait, et il restait seul. Paraissait-il le dimanche à la messe, au même instant ses voisins reculaient, et un vide le séparait des autres assistans. Personne ne voulait travailler pour lui; il ne pouvait avoir de domestiques; il était isolé, privé de toutes communications avec les habitans de Chabris. Que ferait-il dans une telle position? Sa conduite est régulière, personne ne se plaint de lui, il remplit tous ses devoirs de citoyen et de chrétien, et cependant on le fuit de toutes parts; que gagne-t-il à être honnête homme puisqu'on le traite comme s'il ne l'était pas? Son parti est bientôt pris; il retournera aux galères; là, du moins, on pourra apprécier sa conduite et personne ne rougira de l'approcher.

Un matin, avant le jour, il se rend chez un de ses voisins, franchit la clôture de sa cour, force la porte de son poulailler, et lui vole un chapon; il se rend chez lui, plume la tête, et met les plumes devant sa porte. Bientôt le propriétaire volé se réveille; il voit sa basse-cour en désordre, il crie: *Au voleur!* L'autorité accourt, constate l'effraction et commence ses recherches. Delègue est sans contredit visité le premier. La plume du chapon est à sa porte; le propriétaire la reconnaît; Delègue est l'auteur du vol, il n'en faut pas douter. Le maire l'interroge; bientôt le coupable lui montre le chapon plumé, et convient qu'il a volé la nuit, avec escalade et effraction. Traduit à la Cour d'assises pour ce nouveau crime, Delègue s'en reconnaît l'auteur; il en raconte toutes les circonstances, et, dans un plaidoyer écrit, il expose les raisons qui l'ont porté à le commettre. Condamné, il est encore au bagne. (*Gaz. des tribunaux.*)

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 10 OCTOBRE.

Un violent incendie s'est manifesté avant-hier dans une ferme considérable située à Jehay, et appartenant à M. de Vandesteun. Le dommage est, dit-on, évalué à plus de 30,000 francs.

— Une maison de commerce d'Amsterdam, jouissant d'un grand crédit, vient de suspendre ses paiemens.

— M. Garnier, peintre, nous prie d'annoncer qu'il est de retour de son voyage en Allemagne, et qu'il se propose de s'arrêter encore plusieurs jours à Liège. Il est logé à l'hôtel de France.

M. Garnier, qu'un séjour de plusieurs mois dans nos murs, a déjà fait avantageusement connaître, excelle à donner aux portraits une extrême ressemblance. Nous ne craignons que cet éloge donné à son talent, soit démenti par aucun de ceux qui se peignent.

COUR D'ASSISES. — (Présidence de M. de Pitteurs.)

(Aucune cause de grand intérêt ne s'étant encore présentée pendant la session actuelle, nous nous bornons à compléter le résumé que nous avons commencé.)

Audience du 2 octobre. — Le nommé Piron, de Verviers, paraissait devant la cour sous le poids d'une quintuple accusation de vol avec effraction et escalade. La fille Crahay, sa concubine, était accusée d'avoir recélé les objets volés. La cour, tout en ne reconnaissant la culpabilité de Piron que sur quelques-uns des chefs de l'accusation, l'a condamné à 6 ans de travaux forcés, et à l'exposition; La fille Crahay a été condamnée à 5 années de réclusion, avec exemption du carcan.

Audience du 4 octobre. — Laurent Moreau, serrurier employé à la fabrique de M. Biolley à Verviers, était accusé d'avoir volé deux morceaux de fer appartenant à ce dernier. Suivant l'acte d'accusation, deux ouvriers à la même fabrique avaient observé Moreau pendant qu'il commettait le premier vol. Le second vol avait également été vu par un autre ouvrier et par un des directeurs de l'établissement, qui étant allé se mettre sur le passage de l'accusé au moment où il emportait le fer sous son sarreau, dit à Moreau de monter avec lui. Moreau ayant répondu qu'il n'avait rien à faire; le directeur lui ordonna de laisser tomber ce qu'il portait sous sa blouse. Se voyant découvert et surpris en flagrant délit, Moreau, suivant l'accusation, obéit à cet ordre. Depuis, l'accusé s'est renfermé dans un système complet de dénégation; il a repoussé comme faux les faits produits à sa charge.

La cour l'a condamné à deux années d'emprisonnement.

Audience du 5. — Depuis quatre ou cinq ans, il avait été enlevé à M. Fontaine, propriétaire de l'hôtel de Luxembourg, rue Sœurs de Harque, une grande quantité de linges, trente-neuf serviettes, des taies d'oreillers, des cravattes, des mouchoirs, etc. Ces vols avaient été commis à de nombreuses reprises, et on ne pouvait en soupçonner l'auteur.

Dans le courant de mai dernier, M. Fontaine et son épouse, ayant fait des recherches, découvrirent quantité d'objets qui leur avaient été enlevés chez des commissionnaires du mont-de-piété. Ils découvrirent également que ces objets y avaient été déposés par Marie Trotez, blanchisseuse, qui travaillait chez eux plusieurs jours par semaine et qui s'était servie de faux noms pour faire ces dépôts. Marie Trotez, se voyant découverte, résista aux époux Fontaine plusieurs autres objets qu'elle avait également soustraits. Elle est convenue de quelques-uns des vols, a nié les autres, et a soutenu que la presque totalité des objets volés a été restituée aux propriétaires.

Il a été constaté qu'avant et depuis la perpétration des vols de l'hôtel de Luxembourg, cette femme avait fait preuve d'une probité qui lui avait gagné la confiance d'un grand nombre de personnes.

Marie Trotez a été condamnée à deux années d'emprisonnement.

Audience du 5. — Doudelet et Halleux, l'un fleur à Herve, l'autre tisserand à Charneux, se prirent de querelle au sujet d'un combat de coqs. Ils se colletèrent et Halleux reçut un soufflet. Mais les assistants l'entraînèrent pour terminer la lutte. Le lendemain, les deux champions se retrouvent; la boisson les échauffe; un duel à coups de bâton ferré est le résultat de cette rencontre. Ils se rendent à l'extrémité du village. Doudelet reçoit le premier coup qui n'atteint que son chapeau. Halleux, moins heureux et plus sensible aux effets du genièvre, glisse et tombe sous le premier coup de Doudelet. Celui-ci en lâche ennemi, profite de la chute de son adversaire pour lui porter plusieurs coups, dont résultent une grande effusion de sang, une blessure à la tête et une fracture au bras.

Doudelet, âgé de 27 ans, a paru devant la cour d'assises, accusé d'avoir porté des coups de bâton à Halleux, et de lui avoir fait des blessures dont est résultée une incapacité de travail personnel pendant plus de vingt jours; crime que la loi punit de cinq à dix années de réclusion et de l'exposition publique.

Les juges de Doudelet l'ont déclaré coupable du crime dont il était accusé, et ont prononcé contre lui la peine de 5 années de réclusion. Toutefois en égard à quelques circonstances atténuantes, il a été exempté de l'exposition publique.

Que cette condamnation soit une leçon utile. Qu'elle fasse redouter les excès de la boisson, les suites d'une première vivacité, et ces combats de goutans qui trop souvent dégradent et abrutissent des hommes de campagne.

SPECTACLE.

Qu'y a-t-il de plus insipide après une séance académique? — Une tragédie déclamée. — Et après la tragédie déclamée? — Un ballet avec accompagnement de charges et de pironnettes. — Et après un ballet? — Rien; et vous concluez comme moi, si votre mauvaise étoile vous a conduit hier au ballet de Meuniers. Il semblait difficile qu'on ait fait de nullités on pût aller au-delà de celui de M. Deschalmieux, mais les Meuniers ne laissent de bien loin après eux. Qu'un Mazurier, ou plutôt cette pitoyable composition le secours de son agilité mercurielle et de ses membres disloqués, la rende supportable, et ce qu'à toute force l'on peut concevoir; mais comme M. Fontaine n'est pas un Mazurier, les Meuniers ont produit sur ces rares spectateurs dissimulés dans la salle, tout l'effet supportable que qu'on en devait attendre. Nous ne savons combien de fois encore la troupe dansante se propose de pironnetter sur notre théâtre; mais M. Benoni, fût-il dix fois plus léger, et Mlle. Benon nardin dix fois plus gracieuse, il est urgent, si l'on ne veut faire de la salle un dortoir ou un désert, d'apporter dans le choix et l'exécution des ballets beaucoup plus de discernement et un peu plus de goût.

Le malencontreux provisoire qui régit notre théâtre, doit s'il se prolonge encore, causer de graves préjudices aux intérêts de la direction. Tant que la troupe reste incomplète,

abonnemens ne se font pas. Impossible d'ailleurs de monter un ouvrage un peu important. M. Bazin est un homme de grande ressource ; mais avec toute sa bonne volonté il ne peut chanter comme quatre ; et quand il aurait toute la prestesse de maître Jacques, le cuisinier, le cocher et le valet de chambre d'Harpagon, il ne peut, personnage trinitaire, nous montrer réuni à la fois en lui seul la Basse-taille, le Gavandan et l'Éleviou. Que la fatigue ou qu'un rhume l'éloigne de la scène pour quelque temps, quel parti prendrez-vous ? suspendrez-vous à la porte du théâtre un écriteau avec ces mots : *salle à louer*.

A la manière dont Bazin a joué dimanche *Jean de Paris*, on aurait pu croire qu'il n'a pas toujours été étranger à l'emploi qu'il remplissait par complaisance. Son jeu et son chant lui ont plusieurs fois mérité des applaudissemens, bien qu'à voir comme on les prodiguait à M^{lle} Dechanel, il était à craindre qu'il n'en restât plus pour les autres. M^{lle} Dechanel est décidément en faveur ; et décidément aussi il est peu de favorites, au théâtre comme à la cour, qui aient plus de droits à ce titre. Voltaire avait une manière très abrégée de faire un commentaire sur Racine. Un commentaire sur les qualités de M^{lle} Dechanel, comme actrice, pourrait aussi se faire en quelques mots. Du naturel, de la grâce, de la sensibilité, de l'intelligence. Pourquoi l'éloge de son talent comme chanteuse ne peut-il pas être aussi complet ?

Avant de quitter *Jean de Paris*, pièce gastronomique s'il en fut jamais, puisque la grande affaire est celle du dîner, nous adresserons une petite question à M^{lle} Petitbon, qui se présentait comme débutante. (amoureuse de 3^e ordre.) Par quelle raison a-t-elle omis le joli duo qu'elle doit chanter avec Olivier au commencement du second acte ? Si c'est une distraction de sa part, elle est un peu forte. Le parterre, qui est peu sujet à de tels oublis, pourrait bien le lui demander à la prochaine occasion. Qu'elle en prenne note.

Ce pauvre pêcheur Tony, avec le récit de ses tribulations, a provoqué plus d'une fois le rire général. Il est amoureux, comme on l'est dans tous les vaudevilles, comédies ou opéras, et veut se marier avec la jolie Anna. Mais des cinquante guinées que le beau-père exige de son gendre, il n'a pas la première. Il veut aller se *périr*. Anna le console et l'engage à chercher quelque moyen de gagner de l'argent. « Ah ! bah ! répond Tony désespéré, rien ne me réussit : j'ai voulu faire des fagots, on s'est mis à ne brûler que du charbon de terre ; j'ai voulu me mettre matelot sur un paquebot, les bateaux à vapeur m'ont coulé ; j'ai voulu entrer dans une manufacture pour tourner la manivelle, on m'a dit qu'on ne se servait plus que de machines... En Angleterre, à présent, ils ont des idées... Et ce qu'ils viennent d'inventer encore.

Un fabricant, à c'qu'on assure,
Pour économiser les bras,
Vient d'établir un filature
Ou c'qu'on n'ira travailler qu'des rats.
Cà n'me sembl'pas un grand malice,
Car dans de pareils ateliers,
Si par malheur un chat s'y glisse,
Il croqu'ra tous les ouvriers.

« Voyant que je ne pouvais rien faire sur terre, je me suis jeté dans la mer ; je me suis fait pêcheur. Eh ! bien, il n'y a pas de jour où je ne manque de me noyer. C'est encore un métier où il n'y a pas de l'eau à boire. » Et tout le reste est à peu près de cette force. Ces niaiseries cependant débitées par Amédée avec son flegme ordinaire, ont égayé l'assemblée ; il est vrai que le rire pour éclater n'attend pas la réflexion. Saint-Paul, dans le rôle de Biscott, le fabricant de brioches, et M^{lle} Henry, dans celui d'Anna, n'ont pas peu contribué à amener à bon port ce vaudeville nouveau, que certains littérateurs qualifieront peut-être de *romantique*, par la belle raison qu'il a pour titre : *Cinq années en deux heures*.
Espérons, que le règne du provisoire une fois expiré, la direction sortira de l'ornière où elle s'est traînée jusqu'à présent, et que le succès de Tony nous vaudra quelque autre nouveauté un peu moins triviale pourtant. Ce n'est pas avec le Sylvain, le petit Matelot et même le Calife qu'on peut faire marcher un répertoire.

J. Agénor
INDUSTRIE.

On remarque à l'exposition de l'industrie à Paris des statues en pierre artificielle, qui, dit-on, défient l'intempérie des saisons. On regarde cette invention comme propre à populariser la sculpture, que le prix excessif des bronzes et des marbres rendait inaccessible aux fortunes particulières. On est aussi parvenu à donner de la dureté à l'albâtre français dont la fragilité est le plus grand défaut. Ce qui ne paraît pas moins extraordinaire, c'est de l'horlogerie en carton. M. Duclos, qui expose des pendules de ce genre, soutient qu'il est parvenu à donner au carton laminé une solidité à l'épreuve des résistances que doivent rencontrer les pièces d'horlogerie ; la perfection de leurs dentures égale celle des roues en cuivre ; leur légèreté permet de réduire la force motrice ; au moyen d'une nouvelle combinaison de frottemens non-métalliques, l'huile devient inutile. Reste à savoir si l'expérience confirmera les assertions de l'inventeur.
On parle d'une nouvelle soupape de sûreté que sa disposition permet d'appliquer avec facilité à toutes les machines à vapeur. Les inventeurs sont MM. Félix Haize et Binet, ingénieurs mécaniciens à Paris. Le *Courrier Français* fait mention de briquettes et des bûches faites avec du charbon de terre, par M. l'Haillier, rue de Montmorency. Ce chauffage, dit-il, qui revient à bien meilleur marché, remplacera bientôt les bois pour la plupart des usages domestiques ; tandis que nos grandes usines diminueront beaucoup leurs frais en adoptant les forges anglaises. Voici par quelles réflexions le même journal termine la série d'articles qu'il a publiés sur l'exposition :
« Partout l'esprit d'invention et de perfectionnement se manifeste ; les

jeunes fabricans font de louables efforts pour surpasser leurs maîtres : cependant ce mouvement progressif est encore plus sensible dans les objets de luxe que dans les choses de consommation universelle : quelquefois le goût du public sacrifie à des colifichets insignifiants, et néglige des produits de première nécessité. C'est ainsi que de ridicules badauds s'extasient devant un billard qui joue des airs, tandis que l'économiste cherchait en vain dans toute l'exposition, des aiguilles de fabrique française ! Sur 3 manufactures d'aiguilles qui existaient, en 1823, une seule avait envoyé ses produits à l'exposition : cette année, pas même une !

Voici un autre exemple qui se rapporte à l'économie domestique. Comparez pour le chauffage la cheminée d'une maison de Paris et d'une maison de Londres. Le Français orne sa cheminée de riches pendules, de vases, de candelabres, de bronzes façonnés par Thomire ou par MM. Feuchère et Fossey, mais pour les ustensiles du foyer, à peine voudrait-il donner le dixième de cette dépense. L'Anglais, au contraire, s'inquiète peu de garnir fastueusement la tablette de candelabres ; mais il ne regrette pas les guinées pour faire établir un beau et bon foyer en grille à brûler le charbon de terre. Il est vrai que les Anglais ont sur nous deux siècles d'avance pour l'emploi de la houille ; mais c'est à nous à profiter de leur expérience dans tout ce qui tient au *confortable*, comme dans les arts métallurgiques.

Notre industrie est, pour la partie scientifique, au niveau des pays les plus avancés ; souvent même elle marche en avant. Nous avons eu plus d'une occasion de citer les créations merveilleuses de la chimie. L'alliance des savans et des manufacturiers a été la cause de ces immenses progrès. Mais à mesure que l'on descend aux applications, nous ne soutenons plus la concurrence avec le même avantage ; c'est ce qui fait que nos voisins d'outre mer pensent que pour certaines fabrications, celle de coton, pas exemple, l'habileté de leurs ouvriers et la supériorité de leurs machiner compensent bien au-delà l'avantage que nous donne sur eux le bas prix des salaires.

COMMERCE.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 8 octobre. — Dette active, 53 1110. Id. différée 00. Bill de change, 18 114. Synd., 4 112 d'int., 96 718. Rente remb., 2 112 d'int., 89 518. Act. soc. de comm. 85 112 518.

BOURSE D'ANVERS, du 9 oct. — Effets publics. — Dette active, 2 112 d'intérêt, 52 118 Rente remb. 89 718. Act. de la Soc. com. 4 112, d'int., 85 010.

Changes — L'Amsterdam court a été demandé au pair ; le Londres court et a deux mois se sont faits, le court a 11-97 112, et les deux mois a 11-92 112 ; le Paris court s'est traité à 47 5116, le papier à terme n'a pas été recherché ; le Francfort court a trouvé son placement à 35 718, le papier à terme a été négligé, il ne s'est rien traité ni Hambourg.

VILLE DE LIEGE — Instruction primaire

Un concours sera ouvert le 18 octobre 1827, à neuf heures du matin, dans une des salles de l'administration provinciale, devant l'inspecteur des écoles du district et deux membres de la commission des hospices civils, pour le choix d'une institutrice externe près de l'école des filles orphelines à Liège. Les heures de leçons sont fixées le matin de huit à dix heures, et l'après midi en été de quatre à six, en hiver de deux à quatre. Il sera accordé à l'institutrice quinze florins du royaume par mois. Les personnes qui désirent concourir doivent avoir obtenu un brevet d'institutrice, être âgées de 25 ans accomplis et munies de certificats de bonne conduite civile, morale et religieuse. Elles devront se présenter à l'inspecteur au moins trois jours avant celui fixé pour le concours.

ÉTAT CIVIL du 8 octob. — Naissances, 2 garç., 3 filles.

Mariage, 1 savoir : Entre

François Hubert Lepage, fabricant d'armes, faubourg St-Gilles, et Catherine Isabelle-Joséphine de Bleret, sans prof. rue Féroustrée.

Décès : 1 homme 1 femme ; savoir :

Guillaume Michel Théodore Dorjo, âgé de 40 ans 5 mois et 22 jours écrivain, rue Volière célibataire.
Thérèse Fieltain, âgée de 84 ans, journalière, rue Pierreuse, veuve de Paul Jolet.

Du 9 octob. — Naissances: 1 garçon, 4 filles.

Décès, 3 femmes, savoir :

Marie Barbe Henrard, âgée de 49 ans 8 mois et un jour, blanchisseuse rue Neuve.
Barbe Kellens, âgée de 37 ans, journalière, faubourg Ste Marguerite.
Anne Hanchart, âgée de 35 ans 5 mois et 24 jour, rue Petite Bèche, épouse de Michel Jansen.

SPECTACLE.

Aujourd'hui jeudi, pour l'avant dernière représentation du ballet, la *Fille Soldat*, ballet héroïque en 3 actes, de M. Blache ; précédé de la *Fête du Village Voisin*, opéra en trois actes, de Sewrin, musique de Boyeldieu — * Au premier jour le *Loup-Garou*, opéra nouveau.

TEMPÉRATURE du 10 octobre. — A 8 heures du matin, 12 degrés, à une heure, 17 degrés.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

HUITRES anglaises chez *Parfondry*, derr. l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES nationales très fraîches, chez *Peret*, rue Ste-Ursule. (20)

F. Hardy, derrière l'Hôtel-de-Ville vient de recevoir des huitres anglaises très fraîches de toute 1^{re} qualité (150)

(568) **VENTE D'ARBUSTES ET D'OIGNONS.**

Mertens, père, fleuriste à Louvain, fera vendre à l'aveu en la demeure de M^e *Bertrand*, notaire, à Liège, place St Pierre, le mercredi 17 octobre, à deux heures après-midi, une nombreuse et belle collection de plantes d'agrément, de serre et d'orangerie, terre de Bruyère et de pleine terre, plus une forte quantité de toutes espèces d'oignons de la Hollande.

Il a été perdu une épingle, garnie de 7 pierres blanches, montée en argent. On est prié de la remettre au n^o. 778, rue de la Casquette, derrière la Salle du Spectacle, on recevra 2 fl. 80 cents de récompense. (200)

On admettrait dans un pensionnat de jeunes-gens, avantageusement connu en cette ville, un petit nombre d'élèves de l'Université, qui seraient traités séparément des autres élèves, trouveraient toutes les facilités désirables pour leurs études, et seraient l'objet des soins paternels du directeur. S'adresser rue des Dominicains, n. 826. (193)

() On cherche un domestique d'un âge mûr, non marié, qui sache lire, écrire, calculer, et faire en même tems le service d'un garçon de bureau. S'adresser chez L. Boulanger, rue Hors-Château, n^o. 448.

Ch. Goethals, rue Gérardrie, n. 618, a l'honneur d'annoncer que son magasin est toujours amplement assorti en chapeaux véritablement imperméables et autres, tant pour hommes que pour enfants, à des prix modérés. (197)

VENTE D'IMMEUBLES.

Lundi vingt-deux octobre courant, à dix heures du matin, Mr. JJ. Remacle fera exposer en vente publique et adjuger définitivement à l'extinction des feux, en la demeure et par le ministère du notaire Lys, à Verviers;

1^o Une maison favorablement située, grande rue au bourg de Hodimont, avec deux bâtimens de fabrique qui en dépendent, teinrurerie avec deux chaudières, cour et appendices, le tout occupé par le vendeur, avec un pont à laver la laine sur le canal du ruisseau de Dison, qui coule le long du bâtiment de fabrique.

2. Une maison située rue des Foxhalles, n. 139, à Hodimont.

3. Une maison même rue, n. 138, audit Hodimont.

4. Une maison n. 106, située grande rue, à Hodimont.

5. Une maison nouvellement construite, avec jardin et prairie mesurant environ un bonnier, située sur le thier de Hodimont, commune de Dison.

6. Un jardin et quatre rames, à côté de cette dernière maison.

7. Cinq maisons contigues, n. 219, 220, 221, 222 et 223, avec jardin, situées sur le thier de Hodimont.

8. Une maison en très bon état, avec trois jardins, situés rue du Moulin, à Hodimont, cotée n. 61, au lieu dit place des Messieurs, occupée par le sieur Lyren.

9. Deux maisons situées rue du Moulin, l'une n. 57, l'autre sans n., audit Hodimont.

Le cahier des charges présente toute facilité pour les acquéreurs. S'adresser audit notaire pour plus amples renseignements. (186)

A vendre au n. 471, Outre-Meuse, à Liège, trois tonneaux ayant servis au vin du Rhin, de la contenance de quatre aines. Dito un tonneau de deux aines. (194)

A louer pour mars prochain, un moulin à farine, avec huit bonniers de terre et prairies, situés à Chenée; on peut louer séparément le moulin. S'adresser à Me. Pirghays, notaire, à Chenée. (900)

Chambre à louer pour un collégien, avec pension, vis-à-vis le jardin de l'Université, n. 231.

Belle ferme et bois, à vendre, situés commune de Waulsort, arrondissement de Dinant, province de Namur.

Le lundi 15 octobre 1827, à dix heures du matin, il sera procédé en la salle des ventes de la dame V^o Coureux à Dinant, à la requête de 1^o M. Nicolas Dechesne, veuf de dame Henriette-Claire Jacob, agissant en qualité de tuteur de ses enfans mineurs; 2^o Josephine Jacob, épouse à M. François Burnenville; 3^o Claire Jacob V^o Fischebach; 4^o Amélie Jacob, épouse à M. Toupet des Vigues; pardevant M. le juge de paix du canton et par le ministère de M^{es} Meunier et Dévelette, notaires royaux à Dinant, à ce commis par jugement du tribunal de Dinant, en date du 24 août 1827, à la vente publique des immeubles suivans, savoir:

1^o Une belle ferme sise à Lenne, commune de Waulsort, dite ferme de Porenne, consistant en bâtimens, terres labourables, jardins, vergers, prés, abreuvoir et bois, contenant 131 bonniers 75 perches, ne formant qu'un ensemble et située à proximité de la rivière de Meuse.

2^o La part indivise des vendeurs dans les bois suivans, savoir: Bois de Day-Fontaine, contenant trois bonniers cinquante perches;

Bois dit Salin de Bonsoi, contenant deux bonniers;

Bois de Porenne, contenant treize bonniers.

Ces bois seront alors vendus en masse et ensuite en détail.

On accordera aux acquéreurs des facilités pour le paiement.

S'adresser pour connaître les conditions de la vente auxdits M^{es} Dévelette et Meunier, ainsi qu'à Me Robert, avoué à Dinant; à Givet, chez M. Toupet des Vigues; à Namur, chez M. Glain notaire; à Saint-Hubert, chez M. Dechesne; à Hay, chez M. Burnenville; à Stavelot, chez M^{do} V^o Fischebach. (37)

137e. LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Prix principaux sortis dans la première classe.

1 ^{re} . Liste. Prix de fls. 1000, nos 30957.
2 ^o . " " " " 1000, " 26002, 1567.
3 ^o . " " " " 20,000, " 18372.
" " " " 1000 " 13716.
4 ^o . " " " " 1000 " 6609, 5154.
6 ^o . " " " " 2,500 " 602.
" " " " 1000 " 27484, 10,952, 21126.
9 ^o . " " " " 1000 " 19526.
11 ^o . et dernière prime de fl. 10,000 " 19449.

Le collecteur qualifié, D. MATHIAS.

A louer pour l'occuper de suite un joli quartier, composé de deux places, réunissant à une grande propriété l'agrément de la situation la plus belle. S'y adresser place de la comédie, n. 712, ou à J. Lucion-Judon, rue du Verd-Bois, n. 354. 202

Belle vente de bois blancs à Marneffe.

Mardi, seize octobre mil huit cent vingt sept, à onze heures du matin, M. Nicolet, ex-échevin, fera vendre publiquement, quantité de très beaux bois blancs et d'une très haute élévation, formant une allée, joignant la ferme dite au Sart, commune de Marneffe, en Hesbaye, consistant en cent septante arbres, dont une quantité ont trois aunes de tour.

Cette vente aura lieu aux pieds des arbres, à crédit, moyennant caution solvable. (181)

Le sieur Collombier, marchand et fabricant de parapluies, place du Marché, à Liège, prévient le public qu'il reçoit contre marchandise les rouleaux de bouxhes à 41 cents. Le même vient de recevoir un bel assortiment de balaines pour baguettes de fusils qu'il vend à juste prix. (182)

ADMINISTRATION DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

Demande en concession de Mines de Houille.

Par pétitions des 2 août et 26 septembre 1827, et en se rattachant à une ancienne demande du 28 décembre 1818, les ci-devant exploitans de la mine de Houille de Beaujone, à Ans, ont demandé la concession des terrains d'une étendue de 110 bonniers 20 perches, situés dans les communes d'Ans et Glain, St.-Nicolas et Grâce-Montegnée, et limitée ainsi qu'il suit:

Au Nord, par le chemin de la Visé-Voye, depuis la chaussée Planchard jusqu'à la chaussée de Bruxelles à Liège, et suivant cette dernière jusqu'à la ruelle Hachot.

A l'Est, par cette ruelle et celle de Hurbise jusqu'à l'angle Sud-Est de la maison Jacques Colson; de ce point en ligne droite sur l'ancienne chapelle de Glain, et delà par une 2^o ligne droite se terminant à l'angle Nord-Ouest de la maison Ramonil à la ruelle de Glain.

Au Sud, remontant cette ruelle, jusqu'au bure du bonnier en face d'un sentier faisant suite à la ruelle Hurbise; de ce point suivant ce sentier, la chaussée de Liège à Bierset et la ruelle Pochart, jusqu'à sa rencontre avec la chaussée Planchard.

A l'Ouest, par cette dernière chaussée jusqu'au chemin de Visé-Voye, point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers 50 cents par bonnier annuellement et durant l'exploitation.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810, et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820;

ARRÊTENT:

1^o Les bourgmestres de Liège, Ans et Glain, St.-Nicolas, et Grâce-Montegnée, feront afficher pendant quatre mois, consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison communale et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du 4^{ème} mois de publication, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province, et expédié aux bourgmestres prénommés.

Des expéditions en seront également adressées à M. le gouverneur du brabant méridional, lequel est prié de les faire publier et afficher pendant quatre mois dans la ville de Bruxelles, et de vouloir bien nous transmettre ensuite le certificat constatant que ces formalités ont été remplies.

A Liège, en séance, le 29 septembre 1827,

Présens nobles et très honorables seigneurs,
Baron de Crassier, Knaeps Kenor, de Colard-Trouille,
et Crawhez.

Le président, Signé, Comte LIEDEKERKE.
Par la députation: Pour le greffier des Etats,
le membre de la députation, Signé KNAEPS-KENOR.